

Diminution de la main d'œuvre et robotisation

Septembre 2016

La trajectoire suivie : de 450 000 à 600 000 litres de lait sur 5 ans

La trajectoire suivie : de 450 000 à 600 000 litres de lait sur 5 ans

L'exploitation initiale compte deux associés (ex : un GAEC familial ou entre tiers). Lors du départ en retraite d'un associé en 1^{ère} année du projet, l'associé restant décide de rester seul sur l'exploitation. Il s'équipe avec un robot de traite pour remplacer la salle de traite (2x5) et gagner du temps et de la souplesse de travail. Il embauche également un salarié à mi-temps.

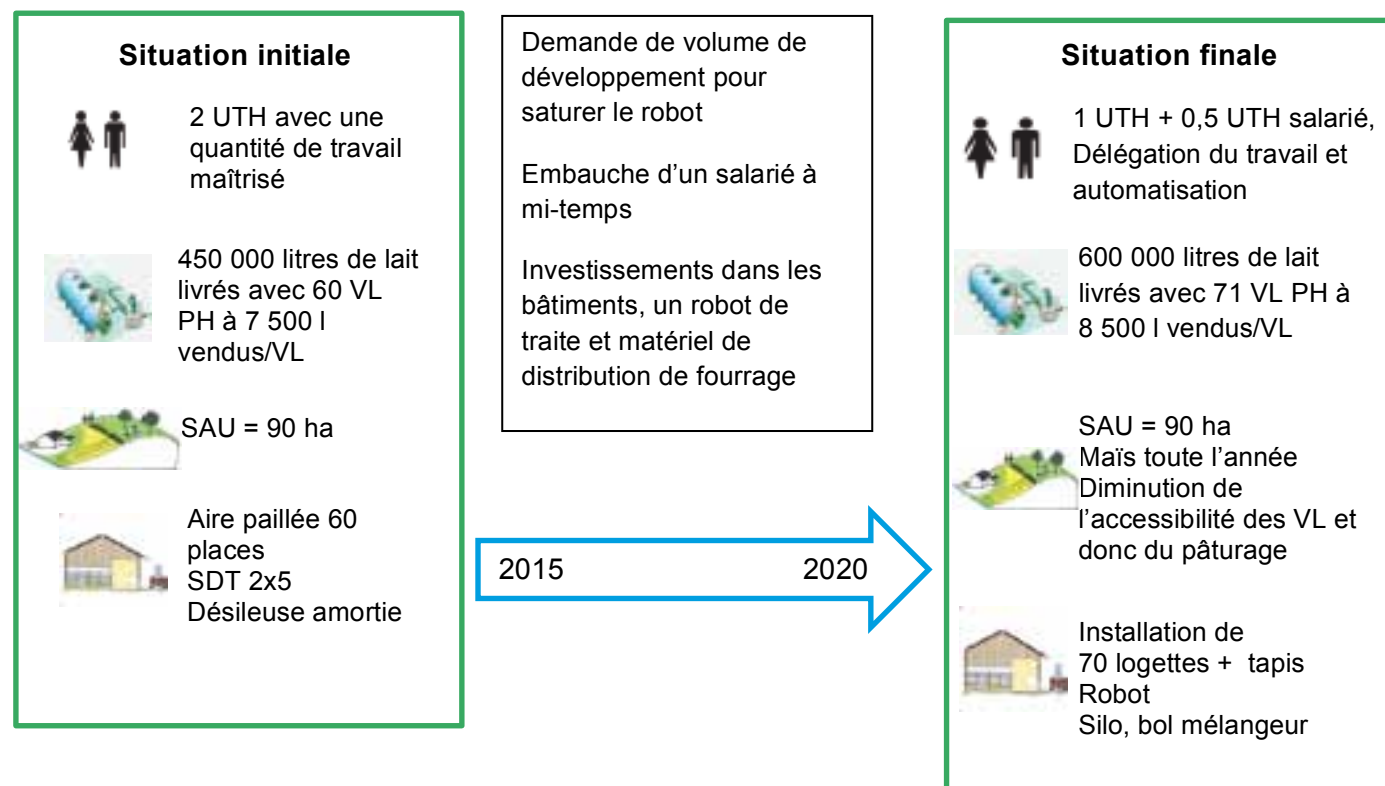
L'exploitation initiale livrait 450 000 l de lait. Les associés ont des attributions progressives de volume en maintenant le système dans son fonctionnement technique d'origine. La laiterie est dans une dynamique d'offre de volumes supplémentaires. Pour saturer ses outils de production, notamment le robot de traite, l'éleveur développe la production laitière de 150 000 l pour atteindre 600 000 vendus avec 71 vaches laitières.

Les annuités initiales sont de 27 000 € soit 60 €/1 000 l. Le bâtiment est amorti et évolutif (possibilité de réaménagement et d'agrandissement) mais face à l'augmentation de production laitière, des investissements seront nécessaires.

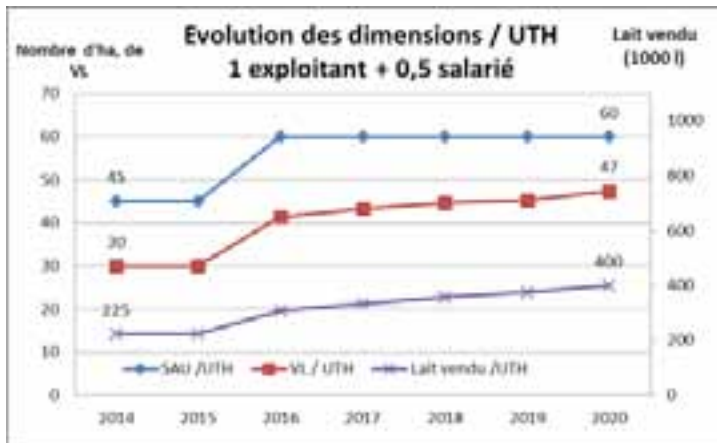
Le système initial dispose de 90 ha dont 36 ha en céréales qui peuvent être diminués pour accroître les surfaces fourragères. La SAU reste constante.

Le projet comprend l'installation d'un robot de traite et le passage d'une litière paillée à des logettes avec leur aménagement dans le bâtiment actuel des vaches laitières. De même, pour rester dans le cadre de la réglementation environnementale, la capacité de stockage devra être redimensionnée. Le système fourrager s'intensifie avec l'augmentation de la part de maïs et de la SFP au détriment de la surface en cultures de vente.

Résumé du scénario pivot d'évolution de l'exploitation



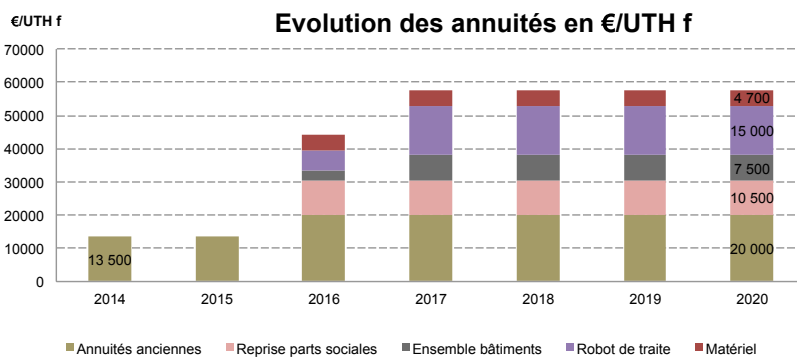
Evolution de la dimension et des résultats par UTH familiale



La dimension par UTH augmente d'un tiers avec le départ d'un associé. Ce départ est compensé par l'embauche d'un salarié à mi-temps et la robotisation.

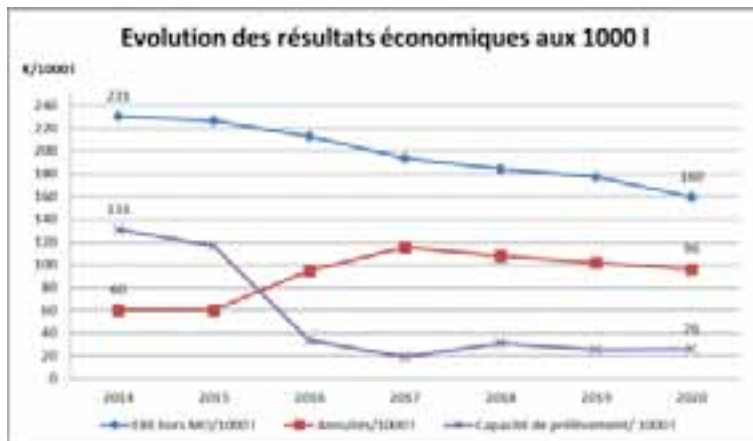
En situation de départ, le temps de travail n'était pas saturé (2 200 h de travail/UTH). La modernisation du bâtiment et les équipements permettent d'améliorer la productivité du travail en passant de 32 h à 20 h par UGB.

Le travail représente 2 500 h par UTH familiale à terme.



Les annuités progressent fortement avec la reprise de capital social réalisée en 1ère année et les investissements bâtiments, bol mélangeur et robot de traite, réalisés en 2nde année.

L'investissement matériel reste modéré et correspond au renouvellement de deux tracteurs.



L'efficacité économique diminue fortement pour 1 000 l de lait. Le produit total (aides PAC et part de cultures de vente) diminue. Les charges opérationnelles progressent (le coût alimentaire troupeau passe de 103 à 131 €/1 000 l) malgré une dilution des frais généraux.

Les annuités passent de 60 à 96 €/1 000 l. Par conséquent, la capacité de prélèvement descend à 26 €/1 000 l, ce qui se traduit par une sensibilité importante aux aléas conjoncturels.



Le produit brut par UTHf double et atteint 280 000 €.

Cependant les capacités de prélèvement initialement de 30 000 €/UTHf tombent à 10 000 € en 2017. Elles dépassent 15 000 € dès 2018 mais ne retrouvent pas le niveau d'origine en 2020.

Cette diminution est liée aux investissements conséquents et à l'autofinancement du stock et du cheptel.

Il n'y a plus de marge de sécurité face aux aléas économiques et climatiques

* : Hypothèse de prix payé : 340 €/1 000 l

Conséquences de 2 stratégies différentes pour passer de 450 à 600 000 l

Variante 1 : robot de traite + délégation cultures

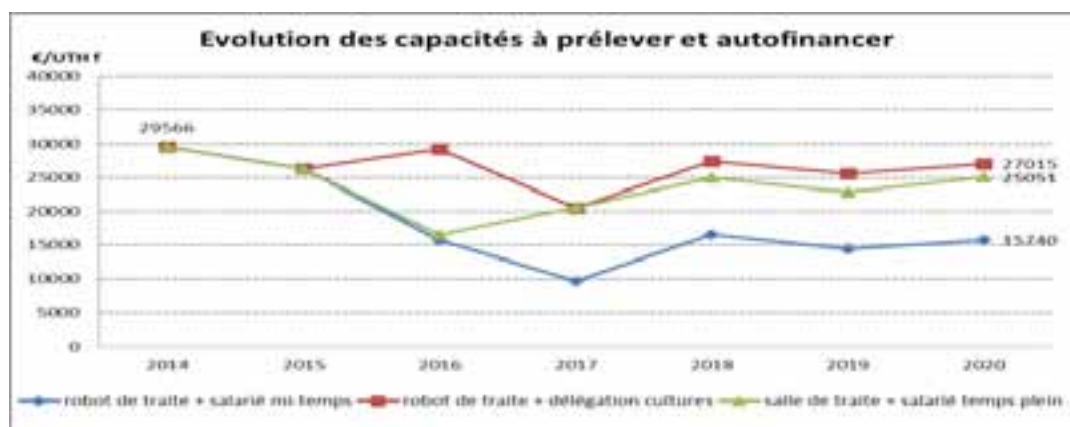
La délégation presque totale des travaux cultureux (excepté fertilisation minérale et traitements phytosanitaires) évite d'avoir recours au salariat. Cela permet également de se limiter à un tracteur de cour de ferme.

Les annuités liées au matériel diminuent de 10 000 €. Les frais de mécanisation en propre sont également atténués.

Variante 2 : salle de traite + salarié temps plein

Le choix est fait d'embaucher un salarié à temps plein et de moderniser la salle de traite en passant d'une 2x5 à une 2x7 au lieu d'investir dans un robot de traite.

Les autres investissements liés au bâtiment et à la distribution restent les mêmes.



Dans ces conditions, le scénario S1 avec investissement dans un robot de traite et délégation des travaux cultureux et le scénario S2 avec investissement dans une salle de traite associé à l'emploi d'un salarié à plein temps semblent mieux répondre aux objectifs de revenu que le scénario pivot (investissement dans un robot avec un salarié à mi-temps).

Comparaison des deux variantes par rapport au projet d'origine

	Variante 1 : robot de traite + délégation cultures	Variante 2 : salle de traite + salarié temps plein
Technique	Résultats techniques identiques au projet d'origine.	Meilleure maîtrise du coût concentré des VL ce qui se traduit par une diminution de 10 €/1 000 l du coût alimentaire troupeau Diminution des risques sanitaires Diminution des charges liées au bâtiment (fonctionnement du robot) de 10 €/1 000 l
Investissements	1 seul tracteur de cour ce qui diminue les annuités de 10 000 € par an	Passage de la salle de traite de 2x5 en 2x7 ce qui diminue les annuités de 16 500 € par an par rapport au robot de traite.
Résultats économiques	Coût de la délégation en hausse de 18 000 € mais économie fioul et entretien de 12 000 €. Moins sensible aux aléas conjoncturels avec capacité de prélèvement supérieure à 55 €/1 000 l	Moins sensible aux aléas conjoncturels avec une capacité de prélèvement supérieure à 41 €/1 000 l Trésorerie moins dégradée
Travail	Spécialisation de l'agriculteur dans la production laitière Remplacement moins aisé en l'absence d'un salarié	Plus grande souplesse dans l'organisation du travail avec la polyvalence du salarié et surtout facilité du remplacement

Maîtriser les investissements :

Le choix de l'automatisation associé à une augmentation importante du volume à produire entraîne des investissements conséquents. S'y ajoute le rachat des parts sociales dues au départ d'un associé. La maîtrise des investissements est alors capitale.

Pour contenir le niveau des annuités en deçà des 80 €/1 000 l ou 64 % de l'EBE dans le projet, les annuités de départ ne doivent pas dépasser les 60 €/1 000 l.

De plus, la reprise de capital ne doit pas non plus excéder les 130 000 €, ce qui représente néanmoins le 1/3 des investissements. Une solution serait d'anticiper cette reprise de parts sociales avant le départ de l'associé afin de limiter le montant des investissements.

Penser à la charge et à l'organisation du travail

Avec le départ d'un associé, malgré l'automatisation et une meilleure fonctionnalité des bâtiments, le temps de travail annuel augmente par travailleur, passant de 2 200 à plus de 2 500 h.

Toutefois sur le plan du travail les trois scénarios ne répondent pas aux mêmes objectifs. Les scénarii avec salarié permettent de sécuriser davantage le travail en termes d'organisation et de remplacements. Ils répondent à une volonté de travailler à plusieurs. Le scénario avec délégation totale des travaux culturels recentre le travail autour de l'atelier laitier mais pose la question du remplacement.

Conserver de bons résultats techniques

Le système de départ doit être maîtrisé en terme de qualité du lait, sanitaire, coût alimentaire, charges de structure avec un EBE initial de 181 €/1 000 l soit 42 % du produit brut.

L'augmentation du coût alimentaire dû à l'accroissement de la productivité des vaches et la mise en place du robot ne doit pas excéder 30 €/1 000 l. Il est essentiel de travailler sur les postes qualité des fourrages et concentrés des VL pour être sous les 85 €/1 000 l de coût alimentaire VL.

Une amélioration technique du système est possible pour viser 200 g/l de concentré VL et abaisser l'âge au vêlage des génisses à 26 voire 24 mois. Néanmoins il est difficile de la prendre en compte dès le départ pour la simulation.

Prendre en compte la sensibilité à la conjoncture

L'augmentation importante de la productivité du travail alliée à une diminution de la capacité de prélèvement par 1 000 litres de lait implique une forte sensibilité, à la hausse comme à la baisse, des résultats à la conjoncture laitière.

Prix du lait en €/1 000 l	Capacité de prélèvement en €/1 000 l	Capacité de prélèvement en €/UTH
300 €/1 000 l	- 14 €/1 000 l	- 8 400 €/UTH
340 €/1 000 l	26 €/1 000 l	15 740 €/UTH
380 €/1 000 l	66 €/1 000 l	39 600 €/UTH

Une épargne de précaution d'environ 50 €/1 000 l réalisée en amont du projet est souhaitable pour :

- maintenir un prélèvement de plus de 20 000 €/UTH et prévenir le manque de trésorerie en année 3 ou 4.
- Faire face à une année défavorable sur le prix du lait ou à un accident sanitaire.

Avec la participation financière de

